

Informations de base	
2025/2142(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030: évaluation des besoins	
Subject	
3.40.09 Industrie de la défense et de l'armement	
6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	SEDE Sécurité et défense	GOMART Christophe (EPP)	12/02/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive MENDES Ana Catarina (S&D) THIONNET Pierre-Romain (PfE) DWORCZYK Michał (ECR) YAR Lucia (Renew) VAN LANSCHOT Reinier (Greens/EFA) KYLLÖNEN Merja (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	YAR Lucia (Renew)	26/09/2025
	ECON Affaires économiques et monétaires	KULMUNI Katri (Renew)	15/07/2025
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

10/07/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/11/2025	Vote en commission		
03/12/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0243/2025	
16/12/2025	Débat en plénière		
17/12/2025	Décision du Parlement	T10-0336/2025	Résumé
17/12/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2142(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	SEDE/10/03321

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE776.772	14/08/2025	
Amendements déposés en commission		PE776.929	11/09/2025	
Avis de la commission	BUDG	PE778.251	06/11/2025	
Avis de la commission	ECON	PE778.091	07/11/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0243/2025	03/12/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0336/2025	17/12/2025	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
YAR Lucia	Rapporteur(e) fictif/fictive	SEDE	25/09/2025	Permanent Delegation of Türkiye to the European Union

Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030: évaluation des besoins

2025/2142(INI) - 17/12/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 425 voix pour, 120 contre et 96 abstentions, une résolution 2025 sur la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 : évaluation des besoins.

Contexte

Selon l'Agence européenne de défense (AED), après un recul en 2014, les dépenses de défense des États membres ont atteint 343 milliards d'euros en 2024, soit 1,9% du PIB, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à 2023. Les dépenses de défense des États membres pourraient dépasser le seuil de 2% fixé par l'OTAN en 2025.

Le niveau actuel d'investissement dans la sécurité et la défense au sein de l'UE est insuffisant pour atteindre les objectifs de capacités fixés pour chaque État membre. Accroître les financements disponibles pour la coopération en matière de défense est essentiel pour remédier à la fragmentation endémique et à des décennies de sous-investissement. La Commission a identifié un **déficit d'investissement de 800 milliards d'euros** pour les États membres, à combler d'ici 2030 dans le cadre du plan «Réarmer l'Europe». Ce plan prévoit une augmentation annuelle des dépenses de 10%, pour atteindre environ 575 milliards d'euros en 2030, soit 3,15% du PIB cumulé.

Le Parlement a déclaré que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 devrait soutenir une approche globale de la sécurité et financer adéquatement les mesures renforçant la préparation et la résilience des forces de défense. Dans sa proposition pour le prochain CFP, la Commission alloue **115,7 milliards d'euros** (aux prix de 2025) à la **défense et à l'espace** au titre du Fonds européen pour la compétitivité, soit **cinq fois plus** que lors du précédent CFP, ainsi que **15,7 milliards d'euros** (aux prix de 2025) à la **mobilité militaire** au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, soit dix fois plus qu'au cours de la période précédente, afin de soutenir le développement d'infrastructures de transport utilisables à des fins civiles et militaires.

Stabilité et vision à long terme pour l'investissement privé dans la défense

Le Parlement estime que le moment est venu de renouveler l'engagement politique pour **faire de l'UE un acteur crédible en matière de sécurité**, en renforçant sa capacité de défense grâce à une coopération plus étroite entre les États membres, leurs forces armées et leurs industries. Il a appelé les États membres à conjuguer leurs efforts pour **parvenir à un cadre européen de défense cohérent, ambitieux et intégré**. Dans ce contexte, il a souligné la nécessité pour la Commission et les États membres d'élaborer des **procédures d'urgence** pour les projets mis en place en réponse aux crises majeures ou aux conflits armés, notamment une allocation plus rapide des fonds publics et des capitaux privés, élément essentiel pour garantir la capacité de l'UE à réagir rapidement et efficacement aux nouvelles menaces sécuritaires.

Malgré les objectifs du plan «Réarmer l'Europe», fin juillet 2025, **seuls 10 des 27 États membres** avaient annoncé un objectif clair: porter leurs dépenses de défense à au moins **3% du PIB d'ici à 2030**. À cet égard, chaque État membre est invité à élaborer une vision stratégique détaillée de ses dépenses militaires à l'horizon 2030, en distinguant clairement les capacités de défense lourde des infrastructures à double usage, et en précisant les étapes clés en matière de capacités, les indicateurs de stock, les chiffres de participation des PME et un objectif pour la part des achats groupés.

La résolution a également souligné que les investissements futurs doivent **privilégier la coopération, l'interopérabilité et l'accélération des acquisitions conjointes**, faisant de la collaboration au niveau de l'UE la norme au sein du secteur industriel de défense européen. Elle a insisté, à cet égard, sur la nécessité d'aligner la préparation à l'horizon 2030 sur les objectifs chiffrés concrets fixés dans la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS), notamment en veillant à ce qu'au moins **40%** des équipements de défense soient acquis conjointement d'ici à 2030, qu'au moins **35%** des échanges de défense soient des échanges intra-UE d'ici à 2030 et qu'au moins **50%** des acquisitions de défense concernent des produits fabriqués dans l'UE d'ici à 2030, et **60%** d'ici à 2035.

Le Parlement a salué les propositions formulées dans le plan ReArm Europe visant à offrir aux États membres une plus grande flexibilité budgétaire et à encourager l'augmentation des dépenses de défense afin de renforcer la base technologique et industrielle de défense européenne (BITDE).

Mobiliser les capitaux privés

Le Parlement estime essentiel de soutenir **un marché européen d'investisseurs** spécialisés offrant une gamme complète de financements (crédits, dette privée et fonds propres) aux entreprises, notamment les jeunes pousses, les PME et les ETI, au sein de la BITD et de la base technologique et industrielle de défense ukrainienne. Il a salué l'initiative de la Commission et de la BEI visant à créer **le mécanisme de financement de fonds propres** pour la défense, doté d'un budget de 175 millions d'euros pour la période 2024-2027. Toutefois, il considère ce fonds largement insuffisant au regard des besoins de financement et a invité la BEI à se conformer aux souhaits des États membres, réaffirmés dans les conclusions du Conseil, en portant ce budget à **1 milliard d'euros**, afin de mieux répondre aux besoins en fonds propres de la BITDE et de sa chaîne de valeur, en accordant une attention particulière aux petits acteurs qui font face au plus grand déficit de financement.

Les États membres devraient veiller à ce que leurs **procédures d'acquisition de produits de défense** soient ouvertes et concurrentielles pour l'ensemble de la BITDE. Ils devraient également renforcer leurs contrôles sur les investissements directs des acteurs de pays tiers.

Enfin, la résolution appelle à **un engagement unifié des États membres** pour accroître les dépenses de défense conformément aux résultats du sommet de l'OTAN de La Haye de 2025, où les alliés de l'OTAN se sont engagés à investir **5% de leur PIB par an** dans les besoins essentiels de

défense et les dépenses liées à la défense et à la sécurité d'ici à 2035. Les États membres sont exhortés à promouvoir les initiatives européennes de défense, à renforcer l'interopérabilité et à investir dans des acquisitions conjointes alignées sur les priorités stratégiques communes, y compris la production de munitions.